

**DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION
DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 4 février 2014, à 19 h, en la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise visant la propriété située au **624 à 626, rue Beatty**.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 12 décembre 2013

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement